



MAIRIE DE NANTOUILLET

16, Grande Rue
77230 NANTOUILLET
☎ : 01.64.36.24.06
☎ : 01.64.36.11.28

✉ : mairie.nantouillet@wanadoo.fr
www.nantouillet.com

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory

COMMUNE DE NANTOUILLET
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

| | | | |
|---|---|----------------------------|---|
| Nombre de conseillers En exercice : 10 Présents : 6 Votants : 10 Date de Convocation 07/10/2025 Date d'affichage 07/10/2025 | L'an deux mil vingt-cinq le seize octobre à 19 heures 30, Le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannik URBANIAK, Maire. Présents : Yannik URBANIAK, Murielle PEREIRA, Patrick MARTIN, Arnaud CUYPERS, Karine CLAIRET, Myriam GAUTHIER <table border="1"><tr><td><u>Absent(s) excusés :</u></td><td>Alain BROQUET donne pouvoir à Patrick MARTIN Fabien ANRACT donne pouvoir à Yannik URBANIAK Stéphane IFIANTEPIA donne pouvoir à Murielle PEREIRA Sylvie ROUSSEAU donne pouvoir à Arnaud CUYPERS</td></tr></table> Secrétaire de séance : Arnaud CUYPERS | <u>Absent(s) excusés :</u> | Alain BROQUET donne pouvoir à Patrick MARTIN Fabien ANRACT donne pouvoir à Yannik URBANIAK Stéphane IFIANTEPIA donne pouvoir à Murielle PEREIRA Sylvie ROUSSEAU donne pouvoir à Arnaud CUYPERS |
| <u>Absent(s) excusés :</u> | Alain BROQUET donne pouvoir à Patrick MARTIN Fabien ANRACT donne pouvoir à Yannik URBANIAK Stéphane IFIANTEPIA donne pouvoir à Murielle PEREIRA Sylvie ROUSSEAU donne pouvoir à Arnaud CUYPERS | | |

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18/09/2025.

LE PROCÈS-VERBAL EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

1. Décision modificative n°3

Monsieur le Maire expose que compte tenu d'une insuffisance de crédit au compte 7392221 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, il convient d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

| SECTION FONCTIONNEMENT | | | |
|---|----------|----------|----------|
| DÉPENSES | | RECETTES | |
| Articles | Montants | Articles | Montants |
| Chapitre 011 – Charges à caractère général Art. 61551 – Entretien et réparation matériel roulant | -700,00€ | | |
| Chapitre 014 – Atténuation de produits Art. 7392221 - FPIC | +700,00€ | | |

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de faire les modifications budgétaires comme énoncées ci-dessus.

2. Bons d'achat de Noël 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il envisage, comme l'année précédente, d'offrir des bons d'achats KING JOUET aux enfants de la commune ainsi qu'aux enfants des employés communaux, qui ont entre 0 et 10 ans au 31 décembre de l'année en cours, à raison de 30€ par enfant.

Le nombre de bénéficiaires serait de 47, selon la liste annexée à la présente.

Après avoir entendu l'exposé e Monsieur le Maire et les observations présentées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** l'attribution de bons d'achats KING JOUET aux enfants de la commune qui ont entre 0 et 10 ans au 31 décembre de l'année en cours, ainsi qu'aux enfants des employés communaux, à raison de 30€ par enfant.
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget

Questions diverses :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la démolition partielle du corps de ferme a été effectuée. Par la suite, une partie du bâtiment qui devait être conservée, a dû être également démolie compte tenu l'état insalubre de celle-ci présentant un risque pour la sécurité de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance

Arnaud CUYPERS



Le Maire

Yannik URBANIAK

